



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 68226

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à la recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les inspections environnementales, adoptées par le Parlement européen le 4 avril 2001 et publiée au Journal officiel des communautés européennes le 27 du même mois. Cette recommandation, en effet, vise l'organisation des inspections environnementales dans les installation industrielles et sur les sites dont les activités sont susceptibles d'entraîner des émissions atmosphériques ou des rejets d'eau, ou les activités d'élimination ou de récupération des déchets.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68226

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6119